

**FI 25 Interprétation du paragraphe 8.2.5**  
**CEI 60598-1:1999, Édition 5.0**  
**Luminaires – Partie 1: Prescriptions générales et tests**

## **FEUILLE D'INTERPRETATION**

L'interprétation suivante a été acceptée à la réunion du GT LUMEX CEI/SC 34D de San Diego en Octobre 2000.

### **Introduction** (ne fait pas partie de l'interprétation)

C'est avec les documents verts 34B(Kyoto/France)XX et 34D(Kyoto/France)02 (de contenu identique) qu'une recherche de procédure d'essai concernant les douilles R7s et RX7s avec la lampe en place, a été sollicitée respectivement auprès des sous-comités 34B et 34D lors de leur réunion de Kyoto en Octobre 1999.

Le sous-comité 34B a formulé la conclusion suivante (voir le document 34B/858/RM, point 6.4) :

«Il est couramment considéré que l'ouverture des douilles R7s/RX7s vides, comme avec la lampe introduite, doit être testée avec le calibre de rayon 5,2 mm. Pour toutes les autres parties, le doigt d'épreuve normalisé de la CEI 60529 sera utilisé».

Lors de la réunion du SC34D qui a suivi, les considérations précédentes ont été rapportées en ajoutant l'explication suivante sur le choix du calibre de rayon 5,2 mm issue de la feuille de norme douille R7s et RX7s 7005-53A-4 de la CEI 60061-2 :

«NOTE Le doigt d'épreuve normalisé spécifié dans la CEI 60529 n'est pas utilisé, du fait que l'emploi de ce doigt d'épreuve exigerait des dimensions de la douille telles qu'il y aurait une probabilité élevée que la céramique de la douille atteigne et raie le matériau de la lampe. Cela constituerait un risque important de bris de la lampe, à l'insertion ou en service, et accroîtrait de plus le risque de surchauffement dû à une ventilation réduite, avec pour conséquence une réduction de la sécurité».

La note précédente a également été utilisée pour donner une réponse à l'avis exprimé après la réunion que la feuille de norme actuelle ne donne pas suffisamment d'information sur la façon de tester la douille avec sa lampe introduite.

Sur le même sujet, le groupe de maintenance correspondant EPC a souligné que la note précédente dans sa deuxième phrase «à l'insertion, ou en service» confirme à nouveau le fait que l'information sur l'utilisation d'un calibre de 5,2 mm de rayon pour tester la douille avec la lampe introduite était déjà indiquée dans la norme actuelle.

De façon à attirer l'attention sur la norme composant pendant l'essai du luminaire, il apparaît utile d'ajouter la partie soulignée à la première phrase du paragraphe 8.2.5 de la CEI 60598-1 de façon à fournir un lien avec les prescriptions du composant comme il est indiqué dans le paragraphe 0.5 «Eléments constitutifs des luminaires».

Pour le futur, le SC 34B développera un système de test complet concernant l'essai d'une lampe introduite dans les deux douilles correspondantes. Après la réalisation de ces travaux et de l'amendement résultant à la CEI 60061-3, cette interprétation à la CEI 60598-1 sera retirée.

### **Interprétation**

Compléter la première phrase de ce paragraphe de la façon suivante (partie soulignée):

«La conformité aux prescriptions de 8.2.1 à 8.2.4 est vérifiée par examen et, si nécessaire, par un essai avec le doigt d'épreuve normalisé de la CEI 60529 ou avec le calibre correspondant au composant en question.»